

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **1<sup>er</sup> trimestre 2024**

Séance du **25 mars 2024**

Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le 12 mars (points concernant le vote du budget) et 19 mars (points complémentaires), s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	x			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	x			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	x			Isabelle PACHECO	X		
Fabienne DREME	x			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	x			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	x			Guillemette RIVOIRE		X	
Eric FRULLINO	x			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	x			Grégoire BALLANSAT		x	Ludovic MONDONGO
Philippe LANGANNE	x			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ		x	Christine PEPIN	Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	x			Sophie FORNUTO		x	Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER		x	Jean-Marc STEDILE
Pierre AGERON	X						

### Délibération N°2024-26 APPARTEMENTS COMMUNAUX A9 et A11 : TARIFS DE LOCATION

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles :

- L. 2122-21-1°, stipulant que le Maire est chargé de conserver et d'administrer les biens de la commune,
- L. 2144-3 précisant que le Maire détermine les conditions dans lesquelles les locaux communaux « peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public »

ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe au maire, déléguée aux finances, rappelant que 2 logements ont été rénovés à l'étage de la mairie qui font partis du domaine public de la commune et qu'il est désormais possible de les remettre en location. Il convient de fixer les tarifs de location des deux logements.

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-26	APPARTEMENTS COMMUNAUX A9 et A11 : TARIFS DE LOCATION
--------------	-----------	---

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

De fixer les tarifs de location des logements communaux A9 et A11 de Sillingy – 1131 route de Clermont à compter de la première occupation sur la base du barème des plafonds de loyers appliqués dans le cadre du dispositif loi Pinel, zone B2, tarif métropole :

	Surfaces déclarées	Premier loyer (montant mensuel)	Provisions (Mensuelles de charges (comprenant la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) Les provisions de charges seront estimées en fonction de la dépense de l'année antérieure)	Révision
Logement A9 - T3	83 m <sup>2</sup>	815,89 €	200,00 €	Barème, zone B2
Logement A11 - T3	86 m <sup>2</sup>	845,38 €	200,00 €	Barème, zone B2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	27	0		0	

ADOpte cette proposition de tarifs des logements communaux à compter de la première occupation,

DIT que les tarifs seront ensuite actualisés chaque année en fonction de l'évolution du barème des plafonds appliqués dans le cadre du dispositif loi Pinel, zone B2, tarif métropole, arrondis à l'euro supérieur.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,  
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	/04/2024
De sa mise en ligne le :	/04/2024